



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
sur 2ème révision allégée du PLUi de la Communauté de
communes Sor et Agout (81)**

N°saisine : 2025-014633

N°MRAe : 2025AO68

Toulouse, le 04 juillet 2025

Par courrier daté du 31 mars 2025 reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 03 avril 2025, la Communauté de Communes Sor et Agoût a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet 2ème révision allégée du PLUi de la Communauté de communes Sor et Agout (81) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 03 juillet 2025 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.